

## REGLEMENT JEU CONCOURS « 30 ANS »

### **Article 1 – Objet**

A l'occasion de l'anniversaire des 30 ans de l'Université d'Évry, la Direction de la Communication organise un jeu concours ouvert à tous du lundi 20 au samedi 25 juin 2022 inclus sur la plateforme Instagram.

### **Article 2 – Conditions de participation**

Ce jeu est gratuit et ouvert à tous.

Le seul fait de participer à ce jeu concours implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

Il n'est autorisé qu'une seule participation par personne (même nom, même prénom et même adresse électronique) du lundi 20 juin au samedi 25 juin 2022 inclus.

### **Article 3 – Composition du quizz**

Ce jeu concours est intégralement réalisé sur Instagram.

Ce jeu concours est composé de 5 questions : chaque question est dotée de 3 propositions. Cependant, une seule proposition de réponse est correcte.

### **Article 4 – Sélection tirage au sort**

Toutes les personnes ayant répondu correctement aux 5 questions pourront alors participer au tirage au sort prévu le mardi 28 juin à 13h.

La liste sera extraite d'instagram en présence d'un membre du service juridique de l'Université d'Évry.

### **Article 5 – Tirage au sort**

Le tirage au sort est réalisé avec un logiciel gratuit.

La liste extraite de Instagram sera alors insérée dans la base de données de l'application de tirage au sort en présence d'un membre du service juridique de l'Université d'Évry.

Trois gagnants seront tirés au sort.

## **Article 6 – Remise de prix**

Chaque gagnant est invité à récupérer son prix lors de la manifestation « anniversaire 30 ans » le jeudi 30 juin 2022.

Le prix pour chaque gagnant est un coffret « wonderbox » d'une valeur de 70€ environ

## **7 – Dépôt du règlement**

Les participants à ce jeu concours acceptent l'intégralité du présent règlement.

--

### **Mentions relatives à la collecte de données**

Des données personnelles vous concernant, font l'objet d'un recueil et d'un traitement automatisé conforme au règlement européen (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel, et à la loi "Informatique, fichiers et libertés" n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée.

Le responsable du traitement est le Président de l'Université d'Evry, Monsieur Patrick CURMI, et le Délégué à la Protection des données est Monsieur Abdelhamid BENOUALI – [dpd@univ-evry.fr](mailto:dpd@univ-evry.fr) – 06.86.10.96.22

Pour toute question relative à ce traitement, vous pouvez vous adresser par courrier électronique au Délégué à la Protection des Données de l'Université d'Evry, à l'adresse : [dpd@univ-evry.fr](mailto:dpd@univ-evry.fr)

Le traitement de données opéré a pour objet l'alimentation d'un registre destiné à permettre de tirer au sort 3 gagnants au jeu concours « 30 ans ».

Les données collectées et traitées sont les prénom et nom, ainsi que l'adresse courriel de chaque personne répondant au jeu concours « 30 ans » et participant de facto au tirage au sort final.

Les données sont conservées le temps nécessaire à la réalisation du tirage au sort et de la délivrance des lots précités au présent règlement ; en tout état de cause, aucune donnée ne sera stockée plus de deux (2) mois.

Vous disposez du droit de demander l'accès aux données à caractère personnel qui vous concernent, leur rectification, leur effacement, une limitation du traitement, du droit de vous opposer au traitement. Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant par courrier électronique au Délégué à la Protection des Données de l'Université d'Evry, Abdelhamid BENOUALI à l'adresse : [dpd@univ-evry.fr](mailto:dpd@univ-evry.fr)

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).